

**Quatrième Réunion des États parties à la
Convention sur les armes à sous-munitions
Du 9 au 13 septembre 2013, Lusaka, Zimbabwe**

Déclaration du Canada sur les mesures d`application nationale

Merci, Monsieur le Président,

Le gouvernement du Canada a déposé son projet de loi en vue de la mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions. Ce projet de loi est conforme à toutes les obligations juridiques concernant les mesures législatives nécessaires à la mise en œuvre nationale. Nous sommes même allés jusqu`à interdire d`autres activités dans nos politiques. À titre d`exemple, les Forces armées canadiennes interdiront le transport d`armes à sous-munitions à bord de véhicules, de navires et d`aéronefs leur appartenant ou sous leur commandement. Cette politique prendra la forme de directives opérationnelles juridiquement contraignantes pour nos militaires, en vertu de notre système de justice militaire.

La loi nationale de mise en œuvre du Canada, à savoir le projet de Loi interdisant les armes à sous-munitions, est à l`étude par le Parlement canadien. Le Parlement a tenu un débat sur un projet de texte en mai et juin de cette année et a demandé à une commission parlementaire de l`examiner. Le Parlement pourrait être en mesure de l`adopter avant la fin de l`année ou l`année prochaine.

Le Canada est fermement attaché à la poursuite des objectifs de cette Convention visant à protéger les civils.

Merci